



Actes

XV^{ème} Etats Généraux 2013

« Régionalisation, transfert des compétences, préparation des propositions et positionnements de CAIPS »

1.	INTRODUCTION D'ETIENNE LEROY, PRESIDENT DE LA FEDERATION.....	2
2.	ATELIER 1 : « QUELS DISPOSITIFS D'ECONOMIE SOCIALE PERTINENTS POUR LES PUBLICS EFT /OISP ? ».....	3
3.	ATELIER 2 : « LES AIDES À L'EMPLOI - LE GRAND CHAMBOULEMENT ? ».....	5
4.	ATELIER 3 : « COMMENT L'ISP PEUT-ELLE VENIR EN APPUI AUX DIVERSES POLITIQUES DE L'EMPLOI ? ».....	10
5.	ATELIER 4 : « ABSENTÉISME ET ABANDON DE FORMATION : COMMENT PRÉVENIR LA SANCTION ? »	16
6.	ATELIER 5 : « ALPHA, FLE, REMISE À NIVEAU, CITOYENNETÉ, ... QUELS ENJEUX POUR LES FORMATIONS DE BASE ? »	20
7.	ATELIER 6 : « LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS ET L'ISP »	23
8.	ATELIER 7 : « SANTÉ MENTALE ET INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE »	24
9.	ATELIER 8 : « RENCONTRE DE L'ADMINISTRATION ET DU CABINET AVEC LES SIS AFFILIES ET LES SIS ASSOCIATIFS NON AFFILIES - QUESTIONS/RÉPONSES/PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS DES CENTRES ».....	28
10.	CONCLUSIONS EN SEANCE PLENIERE	30

Plus de 300 participants se sont rassemblés à La Marlagne le mardi 1^{er} octobre à l'occasion des XV^{èmes} Etats Généraux de la fédération sur le thème de la régionalisation des compétences fédérales liées à l'emploi avec pour enjeu l'élaboration de propositions politiques à porter devant les décideurs politiques. On comptait ainsi près de 250 travailleurs et directeurs de plus de 50 centres affiliés, près de 50 stagiaires de ces mêmes centres et une vingtaine de personnes ressources invitées, dont des représentants des cabinets Marcourt et Tillieux, du SPW, du Forem, du CESW, du DISCRI, de fédérations (dont ALEAP, ConcertES ou AtoutEI), de la FGTB, de CPAS, d'agences conseils de l'économie sociale ou de structures de coordinations.

INTRODUCTION D'ETIENNE LEROY, PRESIDENT DE LA FEDERATION

Le mémorandum adopté en décembre 2008 par la fédération CAIPS à l'occasion des élections régionales de 2009 revendiquait la régionalisation : *« la fédération CAIPS soutient la régionalisation des compétences fédérales liées à l'accompagnement et à l'activation des chômeurs ainsi que des divers plans de création d'emplois. Elle attend des autorités wallonnes une politique mieux en rapport avec les réalités de l'économie et du marché de l'emploi de notre région. Elle conditionne le transfert de ces compétences au maintien intégral des mécanismes organisant la solidarité à travers la sécurité sociale, ainsi qu'au transfert des moyens financiers et humains du niveau fédéral vers les régions »*. Depuis, la nouvelle et 6^{ème} réforme institutionnelle majeure de notre pays est en préparation et inquiète particulièrement notre secteur face à une réduction programmée des moyens financiers transférés à la Wallonie. Cette réforme à laquelle nous aspirions ne se passera pas comme nous le voulions : nous perdrons des financements alors qu'on assiste à un premier « détricotage » de la sécurité sociale avec le transfert des allocations familiales.

Si nous avons voulu cette réforme en 2008, c'est avant tout parce que nous souhaitons et revendiquons toujours une adaptation majeure du plan d'accompagnement des chômeurs. En pleine crise économique, assouplir des éléments de la réglementation de chômage pour limiter les phénomènes d'exclusion est une mesure de bon sens. En Belgique, l'enseignement principal est que le plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs n'est pas adapté aux publics les plus éloignés du marché de l'emploi. Ces derniers sont souvent sanctionnés pour des raisons qui ne sont pas liées à leur non volonté de trouver un travail. Le plan précarise les plus précaires, ce qui n'est pas acceptable. Il faut adapter la procédure pour ces publics. Le second point noir du Plan d'accompagnement est l'effet « carrousel » : l'exclusion survient par découragement et désespérance, alors que la personne a prouvé plusieurs fois sa disponibilité sur le marché de l'emploi. C'est d'autant plus injuste aujourd'hui que la crise économique réduit considérablement les possibilités d'emploi. La régionalisation de cette politique nous offre la possibilité de développer des alternatives.

Il est temps que les wallons se réveillent. Peu de projets émergent sur ces nouvelles compétences. Tout se passe comme si la Wallonie était dans les cordes sur un ring sur lequel elle n'a jamais voulu prendre place. Il est temps de changer d'attitude. La régionalisation, ce n'est pas qu'une tuile de plus pour nos centres, cela peut être aussi une opportunité de développer des politiques plus proches des besoins de nos populations. La

fédération CAIPS propose de réfléchir à l'élaboration de propositions concrètes visant à renforcer l'intégration sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois les plus fragilisés. Nous voulons contribuer ainsi au développement d'une Wallonie attentive à donner à tout habitant les moyens de vivre une citoyenneté pleine et entière. Notre région doit être attentive à développer des politiques permettant aux personnes les plus fragilisées de participer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique. Notre région ne peut se redéployer économiquement en laissant sur le bord du chemin plusieurs centaines de milliers de sans emploi.

Nos travaux du jour s'inscrivent dans cette volonté : débattre et proposer des pistes pour le futur.

A l'occasion de cet événement, une brochure a été diffusée pour la première fois. Cette brochure est désormais accessible sur le site internet de la fédération. Elle fait suite au projet mené en 2012 par la fédération CAIPS avec le soutien de la Wallonie, qui consistait à observer les EFT et les OISP à la base de la création d'entreprises sociales. Face aux difficultés pour leurs stagiaires d'entrer dans le monde du travail, de nombreux centres affiliés ont tenté l'expérience de créer une nouvelle activité économique dans l'économie sociale : entreprise à finalité sociale, entreprise d'insertion et/ou IDESS. Afin de mieux comprendre leur motivation, cerner les enjeux d'une telle démarche et déceler les différentes étapes par lesquels ils sont passés, nous les avons rencontrés. Leurs témoignages ont permis la conception de la toute nouvelle brochure de CAIPS dénommée « Répondre à la précarité par la création d'emplois en Economie Sociale ». Son but est de contribuer à susciter l'émergence de nouveaux emplois pour les bénéficiaires d'EFT et d'OISP en permettant de mieux appréhender les étapes menant à la création d'entreprises sociales en explorant les différents stades : choix de l'activité, du statut de l'entreprise mais aussi des ressources financières et financements disponibles... Un exemplaire de cette brochure a été remis à l'entrée des Etats Généraux ; elle est également téléchargeable sur le site de la fédération. Nous espérons qu'elle contribuera à lancer de nouvelles créations d'emploi dans l'économie sociale pour nos stagiaires.



ATELIER 1 : « QUELS DISPOSITIFS D'ECONOMIE SOCIALE PERTINENTS POUR LES PUBLICS EFT/OISP ? »

L'atelier 1 était animé par Josette PONCELET directrice de l'EFT « Coudmain » et faisait appel à quatre personnes ressources : Marie-Céline JAMOYE (fédération ATOUT EI), François MOENS (agence-conseil PROPAGE-S), Jean-Pierre POLLENUS (agence conseil FEBECOOP) et Benoît DE HERTOOG (confédération ConcertES).

La plupart des publics émanant des EFT et OISP, faiblement qualifiés et fortement éloignés de l'emploi, se trouvent constamment confrontés à un marché de l'emploi de plus en plus spécialisé. Pourtant, des dispositifs d'économie sociale ciblant l'insertion professionnelle de ce type de public existent et constituent déjà un maillon fort sur le marché de l'emploi.

Cependant, un certain nombre de questions se posent encore :

- Quels emplois, quels secteurs d'activités, quelles passerelles proposer à notre public ?
- Quelles articulations possibles entre les différents dispositifs ?
- Avec quels moyens, quels porteurs de projets, quels financements ?

L'analyse de FEBECOOP démontre que la prédominance des titres services est indéniable au sein des entreprises d'insertion agréées et que les trop rares secteurs classiques développés à leurs débuts (Horeca et Bâtiment) tendent à disparaître. A contrario, au sein du secteur de l'insertion socioprofessionnelle, on constate une prédominance de ces filières, d'où la difficulté d'établir des passerelles entre ces deux secteurs. Des ouvertures seront néanmoins possibles via le nouveau décret encadrant les entreprises d'insertion qui devrait conforter les deux secteurs. En effet, ce décret qui se singularise au niveau de l'élargissement des conditions du public cible et de l'accompagnement social est également axé sur la diversification des secteurs d'activité et l'encouragement à la création d'entreprenariats privés.

Cependant, par méconnaissance du secteur de l'économie sociale et/ou par manque de financement, peu de porteurs privés osent créer de nouvelles entreprises d'insertion qui sont généralement développées par les pouvoirs locaux et des structures déjà existantes. Pourtant, un réseau d'agences conseil spécialisé au secteur de l'économie sociale est disposé à établir des diagnostics de viabilité pour tout porteur de projet potentiel.

Par contre, tout en ayant une réelle utilité collective et répondant également aux critères d'engagement du public EFT/OISP, le décret IDESS paraît moins porteur. Il semble en effet manifeste que la définition restrictive des travaux à réaliser par secteur d'activités autorisés (rénovation de l'habitat, jardinage et taxi social), la limitation de la clientèle et le manque de clarté au niveau du statut juridique ne permettent pas un développement économique viable sans un soutien financier extérieur (CPAS ou tout autre personne morale de type asbl, scrl-fs, ...). Il est donc important que ce décret soit revu et dynamisé pour permettre aux porteurs de projet potentiels d'assurer la pérennité de leurs activités.

De plus, si l'on se base sur les statistiques réalisées par l'Observatoire de l'Economie sociale relatif au marché de l'emploi en économie sociale par rapport aux offres de formation proposées, il semble manifeste que le développement de passerelles entre tous ces secteurs soit globalement possible. Force est donc de constater que l'économie sociale est porteuse de dispositifs pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes fortement éloignées de l'emploi.

De nouveaux dispositifs doivent par ailleurs être réfléchis et développés afin d'assurer l'accès à l'emploi pour des publics peu qualifiés qui ne trouvent leur place ni dans l'économie traditionnelle, ni dans l'économie sociale. Dès lors, ne faudrait-il pas rassembler ce qui semble trop épars en créant un réseau de l'économie sociale visant une meilleure coordination entre tous ces dispositifs et une concertation politique au niveau des décisions et décrets ?



ATELIER 2 : « LES AIDES À L'EMPLOI – LE GRAND CHAMBOULEMENT ? »

APE, PTP, SINE, articles 60§7 et 61, ACTIVA ou encore dans un autre genre, le dispositif ALE ou le titre-service, autant de matières qui, en 2014 et par la suite, pourraient subir des modifications conséquentes en raison de leur transfert vers les entités fédérées. De manière générale, l'occasion est présente d'adapter ou de tenter d'adapter les politiques mises en œuvre en ces matières à la réalité que nous connaissons en Région wallonne. Le transfert de ces compétences constitue ainsi une opportunité sur le plan budgétaire. C'est en effet une enveloppe globale qui est transférée et non des moyens préalablement affectés. Les propositions qui seront formulées par les différents acteurs pourraient ainsi ne pas s'inscrire dans la continuité des dispositifs fédéraux existants mais bien proposer de changer d'optique quant aux types d'aides à accorder, quant aux critères à respecter et quant au budget à affecter.

Les EFT/OISP, au sein desquels le dispositif APE est très présent et dont les stagiaires pourraient bénéficier un jour d'aides à l'emploi, devront être très attentifs aux discussions qui vont s'engager sur ces différents points. Les questions sont donc multiples. Comment cette régionalisation va-t-elle se décliner concrètement sur le terrain ? Quelles seront les options prises par les pouvoirs politiques et quel impact potentiel pour les EFT/OISP ? Quelles sont les aides que nous devons soutenir et à quelles conditions ? Comment, notamment grâce à celles-ci, créer et conserver des emplois pour des personnes peu qualifiées dans le contexte économique actuel ? Faut-il une structure intermédiaire pour ces publics en l'absence d'emplois disponibles pour tous ? Quel est l'avis et quelles sont les revendications des EFT/OISP sur le sujet ?

Dès lors, en guise d'introduction aux débats, JC. BOTTON (administrateur de la fédération) rappelle brièvement les contours des propositions esquissées par le groupe de travail préparatoire à l'atelier qui a eu lieu en juin dernier :

- Il estime que les activations des allocations de chômage ou du droit à l'intégration sociale ou à l'aide sociale financière ne doivent pas se traduire par un paiement de l'activation au travailleur mais bien à l'entreprise. Ces principes ne peuvent avoir pour effet pervers de stigmatiser le travailleur aidé qui ne dispose pas de la même rémunération de la part de l'employeur ou du même contrat que les autres travailleurs.
- Il demande une intégration plus grande des politiques d'emploi et des politiques fonctionnelles en matière de politique publique et/ou sociale avec la garantie du maintien du niveau d'aide et du niveau d'emploi actuel au sein du secteur associatif et des pouvoirs locaux. À cet effet, il confirme la position prise par la fédération dans son mémorandum 2009 et demande le retrait des financements APE du secteur EFT/OISP, bientôt CISP. Ce retrait s'accompagnerait d'une compensation sur le budget de la formation professionnelle.
- Il pointe l'importance de décisions rapides concernant les modalités de prolongement des exonérations de cotisations sociales en cours afin d'éviter toute complication administrative ou financière pour les opérateurs en cas de rupture temporaire du système.

- Il souhaite une harmonisation globale des pratiques (nombre, coût, suivi, statut, etc.) entre CPAS concernant le recours aux mécanismes prévus par les articles 60 §7 et 61 de la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS pour assurer une plus grande équité pour les bénéficiaires utilisateurs. Cette réforme ne doit toutefois pas déboucher sur des restrictions quant aux possibilités de mises à disposition.
- Il s'accorde sur la nécessité de mieux lier octroi d'aide et conditions de travail au sein des entreprises. S'il y a octroi d'aide, il y a conditions à respecter en termes de durabilité de l'emploi, de formations, de maintien du volume de l'emploi, etc. Ces conditions pourraient être différentes selon l'objectif poursuivi par l'aide (maintien dans l'emploi, tremplin). Il demande cependant le maintien un système d'aide individuelle qui continuerait à s'adresser en priorité à un public éloigné du marché de l'emploi et contribuerait à la pérennisation de ces emplois ainsi qu'à la viabilité de l'entreprise de sorte qu'elles puissent assurer une véritable réinsertion tant sociale que professionnelle de ce public fragilisé.
- Il désire, au regard du succès du mécanisme des titres-services en termes de création d'emplois à destination d'un public majoritairement féminin et peu qualifié, la conception d'un dispositif similaire ou le renforcement de dispositifs existants ayant pour objectif la création d'emplois durables et de qualité à destination d'un public peu qualifié de genre masculin.
- Il demande que des discussions s'enclenchent autour de l'organisation d'une structure ou d'une étape intermédiaire socialement valorisante pour ces personnes que l'on ne puisse assimiler à des activités de type uniquement occupationnelle.

Régionalisation des aides à l'emploi

V. KAISER (secrétaire de la Commission Emploi – Formation – Education du Conseil économique et social de la Wallonie) lance la salve des interventions en insistant sur l'importance des enjeux et de l'impact du transfert des compétences fédérales liées à l'emploi en 2014. Ces transferts, qui visent notamment le contrôle de la disponibilité des chômeurs et toutes les politiques liées à l'emploi présentent actuellement pour la Wallonie un budget de 1.600 millions €. Cependant, si les matières seront transférées complètement aux régions, ce ne sera pas le cas de la manne financière qui est censée les accompagner. Seulement 90% de celle-ci entrera dans les caisses de la région qui disposera donc de moins de moyens pour faire la même chose, voire bien plus. Un mécanisme de transition sera néanmoins mis en place pendant 10 ans pour éviter qu'une des régions soit perdante avant qu'il ne disparaisse progressivement pendant les 10 années qui suivront. Elle rappelle ainsi que des arbitrages devront nécessairement avoir lieu car certains mécanismes sont actuellement utilisés par la région à un niveau supérieur à la clé de répartition entre les régions de cette enveloppe qui est basée sur l'impôt des personnes physiques, attribuant une part de 28,52% à la Wallonie. Dans ce cadre, le secteur de l'insertion socioprofessionnelle est fortement dépendant des APE (67% de l'emploi total), qui sont visés par le transfert, et dont il est le premier bénéficiaire en termes de volume (8,4% des ETP APE non-marchand). Dans le futur, il sera impératif de faire mieux avec moins car la part wallonne utilisée pour cette mesure est supérieure à la part qui lui sera attribuée au moyen de la clé de répartition. Parmi les pistes investies par les partenaires sociaux, le renforcement de l'efficacité des politiques de l'emploi et de la formation, l'articulation optimale des mesures régionales actuelles et futures ainsi que, pour les APE, le renforcement du lien avec les politiques fonctionnelles sont, entre autres, l'objet d'une réflexion.

D. COUTIEZ (représentant FGTB) présente ensuite les propositions de la FGTB quant à la régionalisation des aides à l'emploi. Il renvoie, pour de plus amples informations sur ces positions, à une note officielle accessible sur le site internet du syndicat. Pour le secteur non-marchand, la FGTB demande une intégration plus grande des politiques d'emploi et des politiques fonctionnelles en matière de politique publique et/ou sociale. Aussi, il partage l'avis de la fédération et de ses membres d'introduire les subsides APE dévolus à notre secteur dans la subvention organique des centres. Le maintien de ces deux mesures distinctes comme sources de financement d'un secteur n'a pas de sens mais ce changement, s'il y a lieu, engendrera des difficultés juridiques, administratives qu'il ne sera pas toujours aisé de dépasser. Pour le secteur marchand, il rappelle que les aides à l'emploi peuvent avoir deux vocations différentes. D'une part, une volonté de combler un manque de productivité chez son bénéficiaire (manque de qualifications ou d'expérience) et d'autre part, un objectif de diminuer le coût du travail pour l'entreprise afin de renforcer sa compétitivité sur le marché. Dans ce cadre, la FGTB demande de permettre aux partenaires sociaux de déterminer des critères collectifs qui serviraient de base à l'octroi d'aides à l'emploi, non pas sur des individus mais à des entreprises qui s'engagent à respecter un certain nombre de normes. Elle demande également, en raison du prochain « *papy-boom* » qui conduira à l'apparition d'un certain nombre de PME à remettre, de favoriser, à côté des autres mesures facilitant la reprise d'entreprises, la possibilité de développer des coopératives de production impliquant les travailleurs dans le but d'assurer la continuité de l'activité des sociétés. Enfin, elle propose de mettre en place systématiquement des clauses sociales visant l'environnement, l'éthique, l'emploi, la formation et l'insertion socioprofessionnelle dans les marchés publics et d'octroyer des aides à l'emploi spécifiques pour les entreprises qui acceptent de les rencontrer. Sur ce dernier point, un travail d'information et de mise en concordance des conditions imposées par ces clauses et de l'action des candidats potentiels est, plus que jamais, nécessaire pour assurer l'efficacité de cette proposition.

S. PEREAU (secrétaire général de ConcertES) continue la réflexion sur ces transferts en s'arrêtant sur le dispositif titres-services. Ce dernier représente un tiers du budget fédéral consacré aux matières emploi. S'il est peu réaliste de se voir concrétiser la demande de réservation de l'activité aux seuls opérateurs d'économie sociale, il est indispensable que ceux-ci puissent y maintenir et y renforcer leur action en raison de la qualité d'emploi qu'ils prônent au sein de leurs structures. À ce titre, ConcertES demande que des obligations en matière de prestations, de durabilité et de qualité d'emplois soient étendues à l'ensemble du secteur pour renforcer les conditions de travail des travailleurs et qu'un remboursement différencié en fonction des opérateurs ou des activités soit mis en place. Il fait part également de l'importance de la mesure SINE, aide à l'emploi (activation et réduction ONSS) réservée à l'économie sociale visant les travailleurs les plus éloignés de l'emploi. Elle est fortement utilisée par les entreprises d'insertion et constitue donc une réelle opportunité pour le public des EFT/OISP dans le cadre d'une éventuelle mise à l'emploi. Elle est de plus reconductible après une évaluation, ce qui fait d'elle une sorte de mesure personnalisée et adéquate pour son bénéficiaire.

P. DEFEYT (économiste et président du CPAS de Namur et de l'EFT « *L'Outil* ») témoigne, pour sa part, de la situation très délicate dans laquelle se trouvent les CPAS face à l'afflux d'un public sanctionné par l'ONEM toujours plus grandissant et face au parcours de ces personnes qui empruntent de plus en plus des circuits que l'on peut qualifier de « *cercles vicieux* » (chômage → sanction → CPAS → article 60 → chômage → sanction → CPAS → etc.). Il reste perplexe sur la mesure article 60 qui, bien qu'elle présente un résultat correct en termes de mise à l'emploi, entraîne avec elle plusieurs effets pervers comme

une mise en concurrence entre CPAS en ce qui concerne la contribution à apporter par l'entreprise pour bénéficier de la mesure ou encore l'apparition d'une demande de mise à disposition provenant des institutions publiques comme les tribunaux. Il n'existe malheureusement pas de volonté commune pour uniformiser les pratiques. Sur les aides à l'emploi, il pointe plusieurs écueils qu'il y a lieu de dépasser si l'on souhaite qu'elles soient vraiment efficaces. Pour le moment, toutes représentent des effets d'aubaine (plan win-win) et certaines posent même des problèmes de concurrence entre entreprises (les bonus aux premiers engagements profitent aux entreprises qui se créent par rapport à celles déjà en activité). Étant limitées dans le temps, elles entraînent souvent une rotation dans les effectifs. Ce turn-over n'est toutefois pas pratiqué par les entreprises d'économie sociale mais une fois les aides terminées, la situation économique de ces entreprises se dégrade alors. Elles représentent également des pièges à l'emploi. Des candidats travailleurs sont tenus de demeurer inoccupés durant une période déterminée avant l'engagement pour que l'entreprise puisse bénéficier de l'aide et d'autres ne rentrent tout simplement pas dans les conditions et sont donc laissés sur le carreau. Enfin, elles n'évitent pas les pièges financiers. Même en leur présence, reprendre le travail reste inintéressant financièrement pour certaines personnes. En conclusion, il est très important que les aides à l'emploi soient concentrées sur la création d'activités et d'emplois et sur le maintien de ceux-ci et ce, tout en conservant un financement de la sécurité sociale à un niveau acceptable.

Lors des différents échanges, les éléments suivants sont soulignés par les participants :

1. Ils confirment la position prise par la fédération dans son mémorandum 2009 et demandent le retrait des financements APE du secteur EFT/OISP, bientôt CISP, qui provoque une complexification dans la gestion administrative et un manque de clarté dans les mécanismes de financement.
2. Ils estiment que l'aide doit se traduire par un paiement de l'activation à l'entreprise et non au travailleur. Ces principes ne peuvent avoir pour effet pervers de stigmatiser le travailleur aidé qui ne dispose pas de la même rémunération de la part de l'employeur ou du même contrat que les autres travailleurs. Le sentiment d'utilité en serait ainsi renforcé pour le travailleur puisqu'il contribuerait de cette manière à une partie du bénéfice produit par l'entreprise, son coût étant, au moyen de l'aide, diminué. La mesure ne serait plus seulement une aide à l'emploi mais une aide à l'emploi et aux bénéficiaires.
3. Ils s'accordent sur la nécessité de mieux lier octroi d'aide et conditions de travail au sein des entreprises. S'il y a octroi d'aide, il doit y avoir des conditions à respecter en termes de durabilité de l'emploi, de formation, de maintien du volume de l'emploi, etc. Dans ce cadre, ils pointent l'importance du maintien de la mesure SINE, réservée au secteur de l'économie sociale et pour laquelle les opérateurs sont donc soumis à des obligations en matière de gouvernance et de qualité de l'emploi, qui doit continuer à s'adresser en priorité à un public éloigné du marché de l'emploi et contribuer ainsi à une véritable réinsertion tant sociale que professionnelle de ce public.
4. Au regard du succès du mécanisme des titres-services en termes de création d'emplois à destination d'un public majoritairement féminin et peu qualifié, mécanisme qui doit par ailleurs être maintenu et amélioré pour permettre sa continuité sans toutefois élargir les activités visées, ils demandent la conception d'un dispositif spécifique ou le renforcement de dispositifs existants ayant pour objectif la création d'emplois durables et de qualité à destination d'un public peu qualifié de genre masculin.

Le succès des titres-services est dû au caractère structurant de l'activité du nettoyage à domicile. Celle-ci est, en effet, récurrente et le temps des prestations est prévisible. A contrario, les petits travaux d'entretien et de bricolage ou le jardinage ne présentent pas ces critères, ce qui explique les difficultés combattues par les opérateurs, notamment dans les IDESS, pour atteindre une certaine viabilité. De plus, le financement devrait respecter les contraintes européennes en matière de concurrence. Si le besoin est connu et la demande de mise en place de services de proximité en raison du vieillissement de la population devrait augmenter, un dispositif qui pourrait allier ces différents éléments et objectifs n'a pas encore été imaginé.

Quid des personnes qui n'accéderont pas à l'emploi ?

La région wallonne compte entre 200.000 et 300.000 demandeurs d'emploi. Au vu du marché de l'emploi et du contexte économique dans lequel nous vivons, il est évident qu'un certain nombre d'entre eux n'arriveront pas à l'emploi dans un avenir proche. À l'heure où l'on parle de la disparition des agences locales pour l'emploi et où les « *sociale werkplaats* » n'ont jamais constitué une alternative souhaitable aux yeux des différents acteurs, il est nécessaire de poser le débat du futur de ces publics. Il s'agit là d'une question de responsabilité collective, d'éthique et de société qui ne peut se satisfaire de solutions ponctuelles et temporaires.

P. DEFEYT estime que la question mérite effectivement d'être posée mais que les réponses à y apporter ne sont pas simples. On est, en outre, en train de passer d'un système de protection à un système d'assistance où les personnes se sentent plus en sécurité au CPAS et ne souhaitent plus être renvoyées chez tel ou tel opérateur. Une idée serait de favoriser ou de renforcer la construction de liens et de contacts entre les personnes tout en tenant compte des contraintes auxquelles elles sont individuellement soumises (garde d'enfants, mobilité, santé, etc.). Cette action, même si elle n'était parfois que de petite portée, pourrait constituer une première étape dans la mise en place d'un processus plus important.

Les participants retiennent plusieurs éléments concernant cette problématique :

- Ils exhortent aussi à une mise en cohérence d'un ensemble d'actions et à une meilleure articulation et coordination des opérateurs permettant de rencontrer les besoins des personnes qui, ne seront malgré tout pas à l'emploi dans l'avenir.

Il est indispensable d'identifier les rôles et actions de chaque opérateur ainsi que les conditions et les moyens qui lui sont soumis et/ou octroyés pour mener à bien ses missions. D'autant plus qu'il est clair qu'actuellement les personnes les plus fragilisées ne sont pas une priorité du Forem.

- Ils demandent que des discussions s'enclenchent autour de l'organisation d'une structure ou d'une étape intermédiaire socialement valorisante pour ces personnes que l'on ne puisse assimiler à des activités de type uniquement occupationnelle.
- Les pistes des services d'insertion sociale et l'action des régies de quartiers pourraient offrir certaines solutions mais l'écart est déjà souvent très grand entre ces derniers et les activités proposées par les EFT/OISP/ETA. En tout état de cause, il est également nécessaire de travailler sur les freins à l'insertion par la personnalisation des milieux d'accueil que sont les crèches, par exemple.

De manière générale, à l'instar des interlocuteurs sociaux de toutes les entités fédérées, les participants à l'atelier insistent sur l'importance d'une concertation préalable avec les représentants sectoriels lors de la préparation des transferts de compétences. Ils insistent également la mise en place de mesures transitoires, concertées et synchronisées ainsi que sur la prise en compte de la mobilité interrégionale dans la détermination des différents dispositifs. Enfin, tant pour les opérateurs que pour les bénéficiaires, ils pointent l'importance de la mise en œuvre d'une véritable simplification administrative et d'une lisibilité accrue des politiques menées.



ATELIER 3 : « COMMENT L'ISP PEUT-ELLE VENIR EN APPUI AUX DIVERSES POLITIQUES DE L'EMPLOI ? »

Dans son avis A.1094 sur l'avant-projet de décret relatif aux Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) du 22 octobre 2012, le bureau du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) souligne « l'importance du secteur des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et des entreprises de formation par le travail (EFT), compte tenu d'une part du nombre d'associations agréées (près de 160 en 2011), de stagiaires accueillis (près de 16.000 en 2011), d'heures de formations dispensées (près de 6 millions d'heures en 2011) et de travailleurs occupés (près de 1.500 ETP en 2011); d'autre part, des missions et objectifs d'insertion sociale et socioprofessionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi qui leur sont assignés ». Pourtant, les propositions du secteur émises en 2009 à l'occasion des élections régionales ont reçu peu d'échos en 5 ans, tandis que les opérateurs attendent toujours d'indispensables clarifications quant aux règles existantes. Le ministre wallon de la formation professionnelle a donné la priorité à d'autres réformes: projet de décret « CISP », mise en œuvre de l'accompagnement individualisé et du dispositif de coopération, augmentation des sanctions dues au « Plan d'accompagnement des chômeurs », ...

Etienne LEROY (directeur de COF et président de la fédération CAIPS) et Jean-Luc VRANCKEN (coordinateur de la fédération CAIPS) animaient l'atelier 3 qui a débattu de notre projet de mémorandum concernant les CISP. Quand fin 2008, nous élaborions notre cahier de charge pour la prochaine législature, nous savions bien peu que nous faisons aussi en grande partie le travail pour 2013. C'est simple : nous pouvons reprendre à quelques rares exceptions nos revendications de 2008 ! Il faut y ajouter nos nouvelles exigences suite à la réforme des EFT et OISP appelés à devenir des CISP ou aux nouvelles modalités de l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi et de la coopération entre opérateurs.

1. Premières propositions

Plus de 70 propositions écrites ont été présentées. Elles ont été l'objet d'un assentiment des participants :

Conversion des subsides APE en un financement anticipé :

- retrait des financements APE et compensation sur le budget de la formation

- professionnelle ;
- financement intégral du forfait horaire par le seul budget de la formation professionnelle ;
- reprise des points APE par la Région ;
- maintien en poste des travailleurs APE occupés ;
- conversion de ces contrats APE en emplois « fonds propres » ;
- financement par la région wallonne des cotisations ONSS employeurs des emplois convertis.

Financement supplémentaire en fonction de l'ancienneté du personnel :

- octroyer un financement additionnel couvrant les charges supplémentaires des services dont le personnel à une ancienneté plus élevée selon des dispositions réglementaires à préciser entre les autorités régionales et les représentants du secteur.

Création d'un financement des infrastructures et équipements :

- créer un budget au titre II du budget wallon consacré aux financements des infrastructures et équipements des CISP ;
- soutenir prioritairement le financement des investissements en vue d'assurer la mise ne conformité des centres avec les prescrits légaux notamment en matière de sécurité et de bien être des travailleurs et des stagiaires.

Augmentation du financement pour l'encadrement des publics les plus précarisés :

- octroyer un forfait supplémentaire par stagiaire « précarisé » en vue de renforcer l'accompagnement psychosocial offert par l'opérateur ;
- définir les modalités de ce financement par voie réglementaire.

Pérenniser les appels à projets :

- recentrer les objectifs des appels à projets pour prioriser les publics en décrochage ;
- transférer progressivement leurs financements vers le budget du décret CISP afin de permettre l'agrément et le subventionnement des filières développées dans le cadre de ces appels à projets après évaluation positive ;
- financer forfaitairement les actions des CISP conformément aux montants définis dans leur réglementation.

Favoriser l'individualisation des parcours d'insertion et la souplesse de l'offre de formation :

- privilégier des prises en charge de durée plus longue des demandeurs d'emploi ;
- éviter de limiter les durées de formation.

Simplifier le régime de dérogations :

- modifier le décret CISP afin de limiter les dérogations au critère de diplôme à 20 % sur tout le territoire wallon ;
- permettre temporairement un taux de dérogation supérieur à 20 % mais inférieur à 50 % pour une filière spécifique sur base d'une demande faisant l'objet des avis favorables du CSEF de référence et de la commission consultative CISP.

Permettre l'accès des CISP aux personnes handicapées et aux personnes malades qui sont en processus de revalidation :

- adapter le décret CISP.

Reformer le plan d'accompagnement des chômeurs.

Améliorer l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Développer les carrefours emploi formation orientation (CEFO) :

- renforcer les moyens au CEFO de devenir un dispositif de référence en matière d'orientation professionnelle des DEI et de répondre adéquatement aux démultiplications des démarches de demandeurs d'emploi « activés » par les services publics de l'emploi ;
- améliorer leurs liens et collaborations avec les CISP et favoriser la circulation des stagiaires entre CEFO et centres de formation ;
- mettre en concordance discours et réalité : le secteur de l'ISP revendique un réel statut « multi opérateurs » pour les CEFO ;
- favoriser les démarches « proactives » des CEFO en vue de toucher les publics les plus précarisés.

Promouvoir et renforcer l'offre de formation « essais métiers » :

- intégrer dans le cadre des filières CISP agréées ce type d'action.

Renforcer la concertation sous-régionale :

- amender le décret « accompagnement individualisé et coopération » en vue d'y organiser par voie réglementaire la concertation sous-régionale entre opérateurs de formation et d'enseignement.

Favoriser les passerelles et filières pour les stagiaires :

- favoriser la prise de connaissance par les autres opérateurs des pré-requis et critères de sélection en vigueur chez un opérateur ;
- harmoniser le statut du stagiaire ;
- financer le temps de concertation entre opérateurs ;
- améliorer la coordination entre opérateurs.

Promouvoir partenariats et collaborations entre centres de formation en supprimant les barrières réglementaires :

- adapter les réglementations encadrant les différents types de dispositifs de formation pour fluidifier le passage des stagiaires d'un centre à l'autre et éviter les phénomènes de concurrence ;
- reconnaître et financer les « actions renforcées, conjointes et concomitantes » d'opérateurs différents portant sur un même stagiaire.

Faire du contrat d'accompagnement un réel tremplin pour les stagiaires sortant des CISP :

- augmenter le nombre de conseillers référents et garantir leur formation ;
- garantir un accompagnement individuel spécifique par un conseiller du Forem pour les demandeurs d'emploi les plus fragiles ;
- en matière d'adressage, la mise en relation entre les candidats stagiaires et les opérateurs doit résulter d'une démarche volontaire, précédée, le cas échéant, d'un premier travail de décodage de la demande et du projet du bénéficiaire et d'une orientation proposée par des conseillers spécialisés ;
- la transmission d'informations sur les stagiaires et leurs parcours ne peut concerner que des données purement administratives, et ne peut, en aucun cas, avoir pour objet de sanctionner des demandeurs d'emploi pendant leur formation ;
- améliorer la coordination avec les différents intervenants et centres de formation rencontrés au long de son parcours d'insertion ;
- maintenir la protection du demandeur d'emploi quant au contrôle de disponibilité par l'ONEM pendant la durée du contrat.

Améliorer l'information aux demandeurs d'emploi et développer la coordination entre opérateurs de l'ISP :

- améliorer l'information aux demandeurs d'emploi notamment par l'amélioration du site FORMA PASS géré par le Forem ;
- développer la coordination entre opérateurs de l'ISP.

Assurer une réelle simplification administrative

Agréer les centres pour une durée indéterminée :

- modifier le décret CISP pour agréer les centres à durée indéterminée comme c'est le cas pour tout le secteur de l'action sociale agréé par la Wallonie.

Harmoniser les réglementations :

- mettre en place un groupe de travail interdépartemental en vue de proposer des adaptations réglementaires permettant une harmonisation et une simplification des contraintes.

Garantir la stabilité des financements par voie réglementaire :

- fixer par arrêté les modalités relatives aux prises en charge des indexations, des augmentations barémiques des personnels, des fluctuations des prix de l'énergie et aux calculs du nombre d'heures de formation agréé et garanti, ainsi qu'à l'établissement des règles en matière d'éligibilité des dépenses ;
- modifier le décret CISP en vue de garantir l'indexation des subventionnements sur base de l'index faisant référence pour le calcul des salaires et des allocations sociales.

Simplifier les contrôles en matière d'éligibilité des dépenses :

- limiter le contrôle financier à la vérification du caractère effectif des dépenses et de leur lien avec l'action.

Informatisation :

- informatiser les centres et les mettre en réseau avec l'Administration et le Forem ;
- définir des procédures et bases de saisies de données communes à tous les services administratifs.

Renforcer l'administration et améliorer la coopération interdépartementale :

- mettre en place une coordination entre les différentes administrations ; elle aurait comme première priorité d'apporter des réponses applicables à tous les services dans la mise en œuvre de la réglementation ;
- définir des procédures et méthodologies d'inspection claires et communiquées préalablement aux opérateurs ;
- élaborer des grilles de référence et un cadre défini pour déterminer les éléments sur lesquels reposent les inspections ;
- améliorer la communication par les services d'inspection aux opérateurs agréés des remarques, consignes et conseils après inspection en vue de leur permettre de mieux s'adapter aux prescrits réglementaires et d'améliorer la qualité de leurs prestations ;
- définir un cadre déontologique de l'inspection soucieux de la loi portant sur le respect de la vie privée et des règles déontologiques auxquelles sont par ailleurs soumis les travailleurs des CISP en matière de secret professionnel ;
- créer un service d'inspection spécialisé pour les CISP, centralisé et coordonné avec les services délocalisés de l'Administration.

Augmenter l'indemnité de formation :

- augmenter le montant de l'indemnité de formation octroyée aux stagiaires de 1€/heure à 1,50 €/heure ;
- supprimer le retrait à la source pour le précompte professionnel.

Soutenir la participation des stagiaires :

- mettre en place un soutien financier spécifique de projets participatifs ;
- soutenir le développement de lieux d'échanges ;
- développer la promotion d'outils, pratiques et méthodologies adaptés ;
- renforcer la constitution de « conseil des usagers » dans les centres agréés.

Soutenir la formation des travailleurs :

- soutenir la reconduction et le développement de l'offre de formation assurée par l'Interfédération.

Contribuer à l'adoption de référentiels de formation communs :

- financer l'élaboration de référentiels de formation.

Améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de formation :

- améliorer FORMA PASS ;
- prendre des mesures en vue d'assurer une clarification de l'offre de formation ;
- déployer une stratégie de communication sectorielle à travers des outils tels que : articles et communiqués de presse, brochures tels les « Cahiers de l'Interfédé », la diffusion de la revue sectorielle « L'Essor », la mise en place d'une semaine de l'Insertion et la participation à des journées « portes ouvertes », des communications spécifiques (outil sur les bonnes pratiques, vade mecum, ...).

Mettre en place les assises du secteur de l'insertion socio professionnelle :

- soutenir l'organisation des assises de l'insertion socio professionnelle.

Favoriser les études en vue de mieux connaître l'offre de services et les besoins des demandeurs d'emploi :

- réaliser un cadastre des partenariats locaux entre CISP et les autres opérateurs ;
- analyser les causes de l'absentéisme et des abandons des stagiaires en formation pour mieux les prévenir ;
- soutenir des études telle la radioscopie des publics et des formations ; celles-ci pourraient être assurées avec la collaboration de l'Interfédération et de fédérations représentant le secteur ;
- réaliser une étude qualitative sur les parcours des stagiaires issus des centres ;
- réaliser une étude qualitative sur les effets de la prise en charge des centres dans l'insertion sociale des stagiaires.

Favoriser le regroupement de services :

- impulser une réflexion en vue de favoriser les regroupements de services tout en maintenant une offre de services de proximité.

Offrir un soutien spécifique aux petits centres :

- soutenir la mise en place et le développement de centres de ressources en gestion administrative et financière ;
- soutenir la construction d'infrastructures de partage de locaux.

2. De nouvelles propositions émergent du débat

Les débats qui rassemblaient près de 20 participants ont fait émerger de nouvelles priorités :

- financer l'accueil de stagiaires adressés dans nos centres ou le jobcoaching vers l'emploi ou la formation qualifiante sont de nouvelles priorités à l'heure où l'adressage va se déployer sur toute la Wallonie, tandis que le suivi après formation des stagiaires s'impose de plus en plus comme une nécessité ;
- une amélioration de notre connaissance du marché de l'emploi pour mieux adapter les formations à ses évolutions est attendue ;
- développer des modalités spécifiques pour l'encadrement des prisonniers est indispensable, la problématique spécifique des personnes soumises aux bracelets électronique a été également évoquée ; ces questions devront être approfondies ;
- une attention devra être portée sur la régionalisation de l'économie sociale ; une problématique en particulier a retenu l'attention : la concurrence entre dispositifs développant des activités de type marchand. Dans cette perspective, la question du développement de clauses sociales a été évoquée comme réponse possible ; un encadrement et un soutien à leur mise en place par des spécialistes paraît nécessaire pour en assurer le réel développement. La nécessité de l'amélioration de la concertation entre opérateurs de l'économie sociale a été également évoquée ;
- les participants ont rappelé qu'il est indispensable de refuser la réduction des durées de formation pour les personnes éloignées de l'emploi ;
- à l'unanimité les participants demandent de la clarté, de la stabilité et de la simplicité face aux évolutions récentes ou à l'absence de réponses de la Wallonie. Cette demande devrait être mise en avant à l'occasion de l'adoption du mémorandum de la fédération. De même, il est réclamé de laisser de la souplesse dans le cadre réglementaire pour permettre au secteur de mieux s'adapter aux évolutions du marché de l'emploi et aux besoins individuels des stagiaires ;
- mieux se faire connaître pour mieux se faire reconnaître a été à nouveau évoqué. Cette nouvelle revendication des centres de CAIPS a du mal à se concrétiser, l'Interfédération déçoit pour son manque de résultats à ce niveau ;
- d'autres problématiques déjà évoquées dans les propositions du mémorandum ont été soulignées : les attentes des opérateurs face à des administrations de référence comme le SPW ou le Forem, la problématique de la longueur et de la complexité de la procédure pour les demandes de dérogations ou celle des points APE,... Les effets du plan d'accompagnement des chômeurs ont été évoqués ; les participants insistent sur la nécessité de mettre en place un accompagnement intensif, adapté et respectueux des besoins des personnes éloignées de l'emploi. La pleine participation des personnes est une condition incontournable. Enfin, la nécessité de donner plus de moyens à l'accompagnement psychosocial pour les publics les plus éloignés de l'emploi a été à nouveau soulignée.

En guise de conclusion provisoire, le débat a fait apparaître la reconduction des agréments CISP à finaliser pour le 31 mai 2014 comme préoccupation principale des opérateurs présents.



ATELIER 4 : « ABSENTÉISME ET ABANDON DE FORMATION : COMMENT PRÉVENIR LA SANCTION ? »

Quarante-six stagiaires de neuf centres affiliés étaient présents (ALPHA 5000, Centre de Formation de Treignes, EFT Construct, FUNOC, Pied à l'Etrier, Parcours, Trans'form du CPAS de Charleroi, Emploi & Moi du CPAS de Courcelles, Ferme Delsamme du CPAS de La Louvière). Dans cet atelier réservé aux stagiaires, le contexte du débat est clair : c'est celui de l'activation, où la menace de sanctions est bien réelle. Des stagiaires de la Funoc ont lancé le débat : il n'est pas simple de savoir à quelle sauce on va être mangé dès lors qu'il faut s'activer !

Les stagiaires de la Funoc se présentent comme des funambules, en équilibre instable parmi les difficultés qui jalonnent leur parcours et les problèmes multiples qu'ils rencontrent (logement, emploi, maladie, mobilité, etc.). Ils se présentent comme évoluant dans un labyrinthe où il leur faut poser des choix à chaque détour... Efforts et persévérance sont nécessaires pour en trouver l'issue ; mais on leur demande de se bouger sans cesse, de s'activer toujours plus au risque de perdre l'équilibre, de faire de mauvais choix ou d'errer dans ce dédale ; ou encore de vouloir en sortir trop vite et de se brûler les ailes tel Icare.

Dans cet environnement confus et complexe, où il est difficile de se repérer mais où il faut néanmoins aller toujours plus vite, l'essentiel nous disent encore les stagiaires est de faire montre de sa « motivation ». Pas facile nous disent-ils, d'autant que le contexte s'est durci. ONEM, Forem, CPAS et « tous ces trucs » sont désormais plus sévères et vérifient si « on » se bouge, si on est motivé, si on cherche du travail au risque de perdre les allocations d'insertion, les allocations de chômage, etc. Si les centres de formation, nous disent les stagiaires, permettent des acquis supplémentaires, s'ils n'ont pas mission de contrôle et n'en demandent pas trop, ONEM, Forem, CPAS, etc. leur demandent à contrario beaucoup de choses et les stagiaires s'en plaignent (d'autant qu'ils disent pâtir d'un manque de coordination entre ces instances).

Des débats qui s'en suivent, les stagiaires insistent sur le fait qu'ils préféreraient du travail aux aides existantes. Il ne doit pas s'agir seulement de les aider à survivre, sans quoi on irait dans le mur, mais de développer de « vraies aides » leur permettant de décrocher un emploi en s'attaquant aux difficultés concrètes qu'ils rencontrent. Entre autres freins à l'emploi, les stagiaires relèvent les difficultés liées à l'obtention du permis de conduire, à la barrière de la langue, à la garde d'enfants, au marché du travail mondialisé où les entreprises ne leur ouvrent pas la porte, à l'âge, à l'accès au logement, à l'expérience professionnelle souvent requise, aux primes à l'emploi qui se muent en pièges à l'emploi, au manque d'information sur les dispositifs et les aides existants, à la qualité de l'enseignement en amont...

Des débats, il ressort que les stagiaires ne sont pas heureux d'être chômeurs et qu'ils demandent essentiellement du boulot. Ils sont amers, inquiets pour l'avenir et défaitistes suite à leurs échecs répétés dans leur recherche d'un emploi. Certains se disent même en colère du fait d'être sanctionné alors qu'ils ont le sentiment de faire ce qui leur est demandé mais qu'ils ne trouvent tout simplement pas d'emploi... et qu'il est leur demandé

in fine d'être « plus motivés » ! Certes suivre une formation leur permet d'éviter la sanction, mais le sentiment d'injustice face aux mesures prises actuellement est grand parmi ces stagiaires qui s'« activent » et se bougent. S'ils se révoltent, bien que conscients de bénéficier d'aides et de formations tandis qu'ils ne travaillent pas, ce n'est pas pour avoir plus mais bien pour obtenir un emploi. Ils veulent travailler ; et non juste survivre. S'ils considèrent qu'un euro de l'heure est insuffisant, qui plus est taxé en OISP tandis que l'indemnisation d'autres bénéficiaires ne l'est pas, leur critique porte ainsi davantage sur le fait que les aides pourraient être orientées plus efficacement, ou encore que le dispositif est trop compliqué.

Complexité des aides et pièges à l'emploi, multiplicité d'intervenants (ONEM, Forem, Mire, CPAS, centre, etc.) qui ne disent pas toujours la même chose voire qui ne s'y retrouveraient plus eux-mêmes, d'après les stagiaires... autant de difficultés qui s'ajoutent aux freins à l'emploi identifiés, et pour lesquelles les stagiaires nous demandent de faire en sorte qu'il ne s'agisse pas de problèmes supplémentaires dans leur obtention d'un emploi !

Concernant le manque d'information et la multiplicité des intervenants, évoluant dans ce « labyrinthe » évoqué en introduction des débats, les stagiaires nous disent ne pas savoir à qui et où s'adresser, comment obtenir de l'information concernant leurs droits, les aides ou dispositions existantes leur permettant de lever les freins à leur employabilité. Face à cette difficulté, ils nous demandent de nous organiser entre nous pour mieux les informer et évoquent, par ailleurs, l'idée d'un coach unique qui connaîtrait le demandeur d'emploi, qui l'accompagnerait de manière individualisée et disposerait du temps nécessaire pour ce faire.

Concernant les aides existantes, les stagiaires s'interrogent sur la pertinence de les accorder prioritairement aux personnes depuis longtemps inoccupées. Même si un chômeur de longue durée n'est pas dans la plupart des cas responsable de sa situation, précisent les stagiaires, un jeune qui sort de l'école ou un travailleur qui vient de perdre son emploi, pourtant proche du « seuil d'employabilité », ne pourra quant à lui pas toujours en bénéficier... Ainsi, en matière d'aides à l'embauche, les stagiaires en appellent à la simplification et plaident pour une prime unique. Cette prime devrait intervenir « au bon moment » et viserait prioritairement l'emploi des jeunes. Elle devrait en outre s'échelonner sur une longue durée pour le maintien dans l'emploi. Plus globalement, les aides devraient viser à réduire le nombre de personnes au chômage, quitte à ce que le montant de l'aide soit diminué.

Enfin, les stagiaires plaident pour un enseignement de qualité et, en aval, des formations « au top », adaptées aux exigences du marché du travail et liées aux emplois disponibles.

En conclusion, le cadre institutionnel, s'il a le mérite d'exister, n'a jamais été aussi flou. Les contradictions et contraintes sont nombreuses alors que l'emploi manque, alors que celui ou celle qui sort du bois pour suivre une formation devient vite une cible pour le chasseur, alors que le transfert d'une simple information par un opérateur peut *in fine* sanctionner lourdement la personne ! Les stagiaires s'exposent aujourd'hui à des sanctions croissantes pour demain. Prendre conscience du contexte dans lequel nous sommes tous, des risques que l'on encoure si on ne se présente pas à une convocation, si on s'absente souvent à sa formation, si on en est exclu, voire si on abandonne sa formation, c'est se donner les moyens d'éviter la sanction, d'agir en connaissance de cause. Il importe que les EFT et OISP prennent en compte cette dimension, et les

stagiaires nous y invitent en demandant aux centres d'améliorer la communication d'informations, d'être attentif à leur offrir des formations pour accéder au permis de conduire ou encore de veiller à répondre aux besoins en matière de garde d'enfant.

Pour eux, la priorité, ce n'est pas la formation ; c'est l'emploi. C'est pourquoi, outre de travailler à la levée des freins à l'emploi et à une meilleure diffusion de l'information pour contourner les pièges à l'emploi (garde d'enfants, permis de conduire, apprentissage des langues, âge), les stagiaires revendiquent également :

- un accompagnement individuel non-jugeant (coach unique), plus qu'une aide financière ;
- une uniformisation des primes à l'embauche, et les rendre accessibles dès la perte d'emploi ;
- une réforme de l'enseignement pour le rendre plus conforme au marché du travail actuel.

La FUNOC publie un retour de l'atelier dans son journal « L'Essentiel » accessible à <http://www.journal-essentiel.be/Cahier-de-doleances-avant-la>. En voici le contenu, auquel vous êtes invité à réagir, ainsi que vos stagiaires, pour poursuivre le débat via le forum sur la page du site.

CAHIER DE DOLEANCES AVANT... LA REVOLUTION ?

CAIPS, un regroupement de centres de formation, tenait ses Etats généraux le 1er octobre. Les Etats généraux, c'est l'occasion de faire un bilan, un état des lieux des activités, des problèmes. C'est faire des propositions, tracer des pistes pour faire avancer les choses. Aux Etats généraux de CAIPS, les stagiaires en formation ont aussi eu la parole. Et ils l'ont prise.

Lors d'Etats généraux, il y a le convenu de ce genre de manifestations : discours obligés, invité politique venu écouter les questions et essayer d'y répondre... Mais il y a aussi, lors d'Etats généraux, des doléances, des protestations ! Et Dieu sait qu'ils peuvent en avoir les centres de formation pour demandeurs d'emploi. Soumis aux tracasseries administratives comme leurs stagiaires, aux incertitudes du financement, au carrousel que risque d'être le transfert de compétences du gouvernement fédéral vers le gouvernement régional... Aux Etats généraux, CAIPS a aussi donné la parole aux stagiaires en formation. Donner la parole pour écouter les doléances et les protestations de leur public, les principaux concernés.

Avancer sur un fil

Les stagiaires en formation à la FUNOC ont introduit le débat. Ils ont dit la difficulté de mener sa vie, de garder l'équilibre entre la formation, la recherche d'un emploi alors qu'il n'y en a pas pour tout le monde, se loger, se nourrir décemment, éduquer les enfants. Bref, ils ont décrit cet état d'être toujours sur un fil, d'avancer et d'éviter la chute. Et d'énumérer alors les pièges : il faut toujours être actif pour se former, chercher de l'emploi tout en subissant les perpétuelles évaluations de l'ONEM pour toutes et tous. Dès que l'on sort de l'école, on est en stage d'insertion : évaluation ! Après le stage, on reçoit des allocations d'insertion : évaluation ! Et il y a mieux encore. Etre actif et bien évalué ne suffit pas. Si l'on est cohabitant, on est exclu des allocations d'insertion après 3 ans de toute façon. Même si on a eu une super

activation et une super évaluation. La guillotine aux allocations entre en action le 1^{er} janvier 2015. Et pour ceux qui ne sont pas cohabitants ? Dans la charrette des exclusions aussi ! Mais pas avant l'âge de 33 ans et après 3 ans d'allocations d'insertion. Celles et ceux qui touchent leurs allocations sur base du travail : évaluation ! Et pour les bénéficiaires du CPAS soumis à l'obligation de s'intégrer socialement et professionnellement : évaluation ! Personne n'y échappe ! Et le gendarme veille. Pas assez actif, Madame, Monsieur ? Sanction ! Diminution ou suppression définitive des allocations de chômage. Activation et évaluation sont les deux mamelles de l'intégration socio-professionnelle ! Fin de la présentation.

Place au débat

Place au débat. Enfin,... Euh..., un moment de silence. Les autres stagiaires ? Assommés sans doute par un tel tableau. Et puis l'un d'entre eux dit : « On se laisse manipuler comme des marionnettes, j'ai compris depuis longtemps... Les plus petits ne sont pas pris en compte. On est des déchets. » Il dit cela presque calmement. Un ton qui tranche avec la violence du propos. Un autre : « L'Europe nous entasse, elle nous demande de faire ceci et de faire cela ; on va être un pays qui sera écrabouillé ; je vais aller en Chine pour travailler... ». Et puis un problème concret, une stagiaire : « je vais être exclue en 2015. Je « gratte » tous les mois. Et je dois mettre mes enfants en stage, ça coûte cher. Il n'y a pas assez de garderie, de crèche, ... » Et encore un problème concret : « J'attends un logement social, cela fait des plombes que j'attends ; je vis chez ma mère, ...à 41 ans ! » Ces stagiaires avancent bien sur un fil de plus en plus tendu, ils risquent de chuter. Ils s'accrochent pourtant : ils suivent une formation. Malgré tout. Et malgré qu'ils ne se font pas d'illusion. L'un : « J'ai fait 4 formations et à quoi ça sert ? Personne n'aide, on va jamais avancer. C'est pas la formation, c'est pas le PTP qui vont nous faire avancer. » L'autre : « Il y a plus d'avenir. On sort de l'école, on dit qu'on n'a pas d'expérience, c'est une chaîne sans fin. ». C'est du foutage de gueule. » ; « A 60 ans, on va encore t'obliger à suivre des formations. » Encore : « J'ai 45 ans ; le patron me dit que je coûte trop cher. » ; Et pour celles et ceux qui doutent encore de la dignité, de la volonté des demandeurs d'emploi : « On préfère avoir du boulot que de toucher, j'aime bien d'aller en formation mais je préfère trouver du boulot » ; « Si on me donne une place, je vais travailler. » ; « Ce sont les travailleurs qui paient les chômeurs, je l'ai souvent dans la gueule. Mais, je n'en peux rien moi ! » Tout ça, les stagiaires le disent dans le calme, avec une écoute attentive des autres.

Parcours ou labyrinthe

Lucides donc les stagiaires. Comme quand ils énoncent les problèmes qui les empêchent d'avancer dans leur parcours, ce fameux parcours d'insertion socio-professionnelle : « Il faut absolument un permis de conduire pour avoir un emploi. Ça coûte cher, il y a des centres qui le font pour les chômeurs dans certaines régions mais pas partout. » ; « Voilà, on n'est pas toujours informé » ; « la formation pas assez payée. Pourquoi devoir payer un impôt sur l'euro de l'heure ? » ; « les aides à l'emploi ne sont pas suffisantes et sont mal orientées. Pourquoi ne pas accorder aussi des aides, des « plus » à ceux qui viennent d'arriver au chômage ? » ; « il faut mieux soutenir les familles monoparentales. Il faut plus de garderies. Il faut faciliter l'apprentissage des langues. » ; « il faut peut-être donner moins d'aides aux patrons mais sur une plus longue période. » Mais les problèmes concrets, leurs problèmes « d'ici et maintenant » n'empêchent pas les stagiaires de penser aux jeunes : « Avant d'être au chômage, on est à l'école. Dans l'enseignement faut faire des efforts, quelles qualifications ? Il faut une qualification qui réponde à l'emploi. Et quel

investissement des jeunes dans la formation ? » ; « Si on laisse les jeunes à la rue, ils font les cons. » ; « C'est honteux, dégueulasse de supprimer les allocations d'insertion aux jeunes. »

Révolution ?

Revient la révolte... Les stagiaires le savent : il n'y a pas assez de boulot pour tous : « J'ai été refusé par peut-être une centaine de patrons. » ; « Les patrons en profitent, ce sont des ripoux . » Et de citer Arcelor-Mittal... Un stagiaire tempère : « Les patrons, y'en a qui profitent et y'en a qui ne profitent pas. » N'empêche la révolte quand même. Une stagiaire dit calmement : « Révolution ! » ; Une autre tout aussi calmement : « c'est fini les révolutions comme il y a cent ans. ... » Voilà, les propos de ces 50 stagiaires en formation, décidés à avancer, avec parfois des doutes, avec parfois une certaine résignation, avec de la rébellion aussi. Et il ne faut pas oublier les Etats généraux d'il y a plus de 200 ans. En 1789, en France... Pour ces Etats généraux, on avait récolté les protestations de ce que l'on appelait le petit peuple. Et au grand étonnement de tous, de tout ça est sorti une révolution.

Thierry Verhoeven, FUNOC, essentiel.be



ATELIER 5 : « ALPHA, FLE, REMISE À NIVEAU, CITOYENNETÉ, ... QUELS ENJEUX POUR LES FORMATIONS DE BASE ? »

L'atelier 5 s'est intéressé aux formations de base ; en effet, elles constituent le socle de base de notre secteur. Dans notre société, si l'on ne parle pas correctement le français, si l'on ne sait pas lire et écrire couramment, compter et faire quelques calculs simples, ou allumer un ordinateur,... on éprouve des difficultés pour énormément d'actions du quotidien : comprendre une note écrite dans le journal de classe des enfants, remplir les formulaires administratifs, lire la posologie d'un médicament, payer à la caisse, chercher et postuler pour un emploi, effectuer des virements, etc. Chaque citoyen doit pouvoir accéder à ces compétences de base, indispensables. L'atelier se donnait pour objectif de préparer des propositions sur les formations de base, en vue du mémorandum pour les élections de 2014. L'animation, assurée en duo par la Joëlle VAN GASSE et Karin MARTIN (Funoc) et Claudine BRIL (Carrefour), s'est appuyée sur un travail préalable mené par plusieurs centres concernés au sein de la fédération.

Les animateurs ont ainsi présenté à l'atelier un ensemble de propositions concernant spécifiquement les formations de base. Par « formations de base », sont visées les formations dispensées dans le secteur des EFT et OISP, qui visent les apprentissages fondamentaux comme la lecture, l'écriture, le français, le calcul, l'accès au numérique, et les cours de citoyenneté. Les propositions s'articulaient sur trois axes essentiels. D'abord la prévention, à travers le système d'enseignement : en effet, toutes ces facultés de base (lire, écrire, utiliser un ordinateur, faire des calculs, etc.), les citoyens sont supposés les acquérir durant l'enseignement fondamental, qui est gratuit et obligatoire. On ne peut donc pas s'interroger sur les difficultés vécues par les adultes dans les compétences de

base, sans évoquer le rôle de l'école et la question de la prévention. Deuxième axe, le droit à la formation, avec l'intervention d'un secteur comme le nôtre. Les personnes qui présentent des difficultés dans ces compétences fondamentales, essentielles pour évoluer dans nos sociétés, doivent avoir le droit, en toute circonstance, de pouvoir se former gratuitement. Enfin, troisième axe, la nécessaire prise en compte, dans les espaces et services publics, au sein des entreprises, etc., du fait qu'une partie de la population ne maîtrise par ces compétences de base, en adaptant les services et les environnements de travail, etc.

L'atelier se voyait ainsi proposer une prise en compte globale de la problématique, à travers ces trois axes. Il est évident que chaque acteur joue un rôle spécifique et restreint. Celui des EFT et des OISP se limite essentiellement à la formation, destiné à un public de demandeurs d'emplois, et dans une perspective d'insertion sur le marché du travail. Tout en reconnaissant ce rôle limité, les centres affirmaient la pertinence de leur point de vue sur l'ensemble de la problématique, qui s'appuie sur l'expérience avec un public qu'ils accompagnent au quotidien, sur de longues périodes, dans une relation de confiance, un public dont ils connaissent le passé scolaire et institutionnel.

Par ailleurs, en tant qu'acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, nous ne pouvons pas manquer de dénoncer la situation du marché de l'emploi, qui reste difficilement accessible pour nos publics malgré tout ce qui peut être mis en place dans le secteur. Les perspectives d'emploi sont faibles, les exigences à l'embauche de plus en plus élevées, et cette réalité pèse lourdement dans nos centres de formation et dans les conditions d'apprentissage.

Après ces éléments d'introduction, les participants à l'atelier ont été amenés d'abord à amender, supprimer ou valider un ensemble de propositions qui leur étaient présentées. L'ensemble des propositions a ainsi été validées. Ensuite, il leur était demandé de compléter, de préciser, par des cas concrets, les propositions énoncées. Cette étape a occupé l'essentiel des travaux en atelier.

Contributions et réflexions de l'atelier sur l'axe prévention :

- Nécessité de préciser davantage le public visé par le mémorandum.
- Le manque de structures d'accueil est certes un élément mais la difficulté pour certaines familles de confier leurs enfants aux structures d'accueil constitue un autre aspect important. Dès lors, comment sensibiliser et encourager à fréquenter les structures d'accueil?
- Le système scolaire doit être refondé fondamentalement. Un minimum de compétences doit être acquis à la sortie de l'école. Si ce n'est pas le cas, un suivi (obligatoire ou non) doit être proposé après l'âge de scolarité afin d'éviter que des jeunes quittent l'école sans les compétences nécessaires pour se débrouiller dans la vie de tous les jours.
- Proposer des structures d'accueil dans les quartiers souffrant de pauvreté et d'exclusion. Ces structures doivent présenter un seuil d'accès très bas, détecter les difficultés et faire le lien vers les services existants en matière de formation de base (exemple du quartier Droixhe à Liège).
- Créer des haltes accueil sensibilisées à la problématique de l'illettrisme.
- Mieux valoriser le travail d'autres partenaires qui existe déjà et créer des synergies (par exemple AMO, SAS, ...).
- Dans les formations de base d'enseignants, travailleurs sociaux, ajouter une attention pour l'illettrisme.

- Les PMS doivent assurer le rôle de détecteur de décrochages et valoriser les formations professionnelles (approche politique et valorisation de ces sections).
- Mettre en place des passerelles entre CPAS ou services périphériques et les formations de base existantes.

Contributions et réflexions de l'atelier sur l'axe prévention :

- Tenir compte d'un suivi post-formation, un accompagnement vers un autre dispositif et le financer pour assurer la transition entre filières.
- Comment enrichir les formations de base pour attirer le public visé? Comment rendre les formations attirantes (permis, vis mon job, vis ma formation) ?
- Prévoir des témoignages d'anciens stagiaires comme élément motivant pour accrocher à la formation.
- Favoriser le fait que les stagiaires soient acteurs et non pas simplement consommateurs de leur formation.
- La mission du formateur concentre plusieurs casquettes, s'adresse à plusieurs publics différents,... On peut s'interroger sur leur compatibilité dans la mission du formateur.
- Dans les formations stagiaires, il ne faut pas simplement donner cours mais il est très important d'instaurer une dynamique de groupe progressive, qui prend en général beaucoup de temps. On ne doit pas oublier que vu le public nos formations sont plus larges que simplement transmettre de la matière. Il est donc important de donner le temps nécessaire aux formations de base.
- Il faut mieux financer les méthodologies individuelles car le public en a besoin mais les réalités financières poussent de plus en plus vers un travail collectif.
- Organiser des plateformes d'orientation régionales pour que la personne puisse être orientée le mieux et le plus vite possible. Qui va piloter ces plateformes d'orientation?
- Exemple : le learn-coaching à Liège : motiver, faire le suivi,... Assurer la transition entre dispositifs pour amener la personne à son objectif.
- Valoriser les dispositifs qui peuvent faire l'accrochage des publics aux formations de base.

Contributions et réflexions de l'atelier sur l'axe aménagements :

- Un label « Alpha city » est une bonne idée mais il faudrait un autre nom.
- Sensibiliser et conseiller les entreprises ... : qui prendrait en charge cet aspect? Important que la politique s'en charge.
- Sur l'idée d'un quota d'engagement, il faudrait, à tout le moins, assurer des mécanismes non stigmatisant pour la personne engagée sur cette base.
- De même, sur le terrain, comment organiser les choses au niveau détection, de la mise à l'emploi,... pour que la personne ne soit pas davantage stigmatisée et exclue?

Enfin, rappelons que ces formations de base, nous devons y être particulièrement attentifs à l'heure où la réforme du décret EFT/OISP les menace, à l'heure où les décideurs politiques wallons proclament enfin la nécessité de renforcer les formations de Français-Langue-Etrangère.



ATELIER 6 : « LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS ET L'ISP »

L'animation de cet atelier a été assurée par Necati CELIK, directeur de SIMA Verviers. Nous avons fait appel comme personnes ressources à Laetitia GIGOT du SPW, Laurent MONT du cabinet de la ministre TILLIEUX et Françoise RONDEAU du DISCRI. Les échanges et le débat ont tourné autour des questions suivantes :

Que devient le parcours, que peut-on dire à l'heure actuelle à son sujet ?

Laurent Mont, représentant du cabinet de la ministre TILLIEUX, a expliqué que la ministre compte faire aboutir son projet de décret pour la fin de l'année. Il y a toujours une partie obligatoire (l'accueil et le bilan social) et une autre volontaire (formations et autres). Il ajoute aussi que les arrêtés d'applications ne sont pas encore abordés.

Quelle réaction et analyse des CRI, quels enseignements à tirer dans les expériences pilotes menés par les CRI depuis 2012 ?

Françoise RONDEAU, directrice du centre régional d'intégration de La Louvière et représentante du DISCRI, pense qu'il faut « laisser du temps au temps » pour permettre au décret d'évoluer. En effet, les expériences pilotes menées par certains centres régionaux d'intégration des personnes d'origine étrangère (CRI) depuis 2012 montrent qu'il n'y a pas beaucoup de personnes réellement concernées : il y a sans doute moins que les 7500 personnes que la région wallonne estimait concernées par cette obligation sur toute la Wallonie. Il faut donc dépenser beaucoup d'énergie pour peu d'actions, il ne faut pas sous-estimer les difficultés à la mise en place sur le plan local de ce nouveau dispositif. Il semble que les premières réactions des personnes visées par le décret soient globalement positives : 95% des personnes à qui cette nouvelle offre de service a été proposée sur une base volontaire l'auraient acceptée sans réticence.

Est-on pour ou contre le caractère obligatoire et pourquoi ?

Le débat fait apparaître que la distinction entre les volets « obligatoire » et « volontaire » du décret concernant le parcours d'intégration n'est pas clair dans l'esprit des participants. La pression sur les allocataires menée par certains organismes tels que le Forem, l'ONEM, les CPAS, crée une confusion dans l'esprit des travailleurs de terrain.

La « discrimination » pour une partie du public des primo arrivants exclus de ce projet de parcours ne semble pas répondre à une logique de besoins des personnes : Pourquoi être aussi restrictif et exclure les réfugiés ou les candidats réfugiés ? Et les Européens ? Il y a pourtant un flux important de personnes venant du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Grèce,...). Le représentant du gouvernement wallon répond que les autres publics sont déjà visés par le décret existant et ne nécessiteraient pas une prise en charge particulière ; si la définition décrétole du primo arrivant est de séjourner légalement en Belgique, depuis plus de 3 mois et moins de 3 ans, c'est avant tout pour harmoniser cette définition avec celle de la Flandre et de Bruxelles.

Et pourquoi avoir modifié l'intitulé de « parcours d'intégration » en « parcours d'accueil », qu'est-ce que cela change ? Malgré la répétition que le volet obligatoire concerne uniquement l'accueil et le bilan social, une inquiétude apparaît concernant les personnes qui n'arrivent pas à apprendre la langue. Que faire ? Pour le cabinet Tillieux, il importe de ne pas confondre obligation de participation et obligation de résultats. La seule obligation

prévue dans le décret porte uniquement sur la phase accueil, il s'agit d'une obligation de participation pour le public. Toute obligation comporte une sanction en cas de non-respect ; seule l'absence de participation de la personne à la phase d'accueil sera sanctionnée.

Pour certains, la formation est un droit et non une obligation ; c'est un droit pour les citoyens et une obligation pour la Wallonie de l'assurer. Les participants se prononcent très majoritairement sur l'obligation de l'apprentissage du français par des formations en « FLE » (français-langue-étrangère). Le français est incontournable si l'on veut trouver une formation ou un emploi. Un projet d'intégration ne peut aboutir sans cette connaissance.

Le parcours d'accueil est perçu positivement, mais il faut pouvoir l'adapter, le faire évoluer à la lumière des expériences du terrain et, après évaluation, en tirer les conclusions. Mais par-dessus tout, il faut plus de moyens et d'encouragement : les budgets actuellement alloués à la mise en œuvre du parcours, notamment concernant l'accueil des primoarrivant, sont insuffisants ; plus de moyens et de soutien de la part des politiques paraissent indispensables aux participants de l'atelier.

Pourquoi obliger les Initiatives locales d'intégration (ILI) agréées à réintroduire une demande d'agrément illimitée ?

Les ILI qui font déjà ce que le projet de décret prévoit ne devront probablement pas introduire une demande d'agrément. Par ailleurs, il ne faut pas être agréé ILI pour mener les activités prévues dans le décret, il existe donc une ouverture aux CISP.

Que penser d'une structuration dans une fédération des ILI ?

En ce qui concerne le soutien et la mise en réseau des ILI par une fédération, il est encore tôt pour répondre à cette question. En effet, il n'y en a que neuf qui sont reconnus actuellement ; une partie d'entre eux dispose d'un agrément comme OISP, ces services sont déjà fédérés. Il faudra reposer la question lorsqu'il y aura davantage de nouveaux centres agréés.



ATELIER 7 : « SANTÉ MENTALE ET INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE »

Une cinquantaine de participants ont débattus de ce thème animé par Nathanaëlle BERGER (Centre de Formation de Treignes) et Albert DELIEGE (Devenirs OISP). Anne RENARD de la direction du Forem était la personne ressource extérieure. Des travailleurs des centres affiliés à CAIPS siégeant comme experts dans les comités des structures d'appui étaient présents et ont pu faire le point sur la situation dans leur région.

Le cadre général

Anne RENARD du Forem a présenté le cadre général de l'expérience pilote que le service public wallon de l'emploi a mis en place. Le 23 octobre 2012, le comité de gestion du Forem décidait de lancer une expérience pilote sur l'ensemble du territoire wallon dès 2013 en vue d'offrir un accompagnement spécifique aux chômeurs souffrant d'une maladie mentale ou de difficultés mentales majeures. Cette initiative s'inscrit dans une

évolution nouvelle du service public wallon de l'emploi dans l'approche des chômeurs en difficulté au niveau de leur santé mentale. En effet, il a pris distance avec la philosophie initiale de segmentation et de catégorisation en « MMPP » proposée par le VDAB et relayée par l'ONEM. Signalons que cette initiative est prévue pour une première période d'un an arrivant à échéance en avril 2014 ; elle pourra être reconduite après évaluation.

Des services sociaux internes ont été mis en place dans toutes les directions sous-régionales, une trentaine de travailleurs sociaux ont suivi en 2012 près de 2.000 dossiers souvent redirigés vers des services extérieurs ; ils s'appuient en effet sur les réseaux locaux pluridisciplinaires de services psychosociaux externes au Forem pour assurer une prise en charge individualisée et spécifique. Cet encadrement a une durée en principe adaptée à chaque situation et déroge donc aux durées réglementées par le décret relatif à l'accompagnement individualisé. Il est conditionné à l'accord et la participation de la personne, il protégerait le chômeur concerné de sanctions de l'ONEM. De temps en temps l'ONEM souhaite rencontrer le demandeur d'emploi mais c'est en général pour savoir où ça en est. Pendant cet accompagnement, l'ONEM met entre parenthèse « la demande de résultat » ; la personne ainsi accompagnée éviterait donc toute sanction. 1000 personnes sont visées dans un premier temps.

La procédure suivante prévaut : lorsqu'un conseiller référent constate qu'un demandeur d'emploi n'avance pas dans son parcours professionnel pour des raisons liées à des difficultés d'ordre familial, social ou médical, avec son accord, il l'oriente vers un(e) assistant(e) social(e) du Forem. Celui-ci prend le relais de l'accompagnement et tente de lever les freins déclarés par le demandeur d'emploi. Dans certaines situations particulièrement complexes relevant du psycho-médico-social, l'apport de services partenaires est indispensable et nécessite l'intervention conjuguée de plusieurs disciplines afin de proposer des solutions concertées et appropriées aux problématiques rencontrées.

Pour organiser cette prise en charge spécifique, le Forem a constitué par direction sous-régionale, un comité pluridisciplinaire qui a pour mission de procéder à des études de cas soumis par les assistants sociaux du Forem, de suivre l'évolution des parcours des cas présentés, de mesurer les résultats, de susciter le développement d'actions. 9 structures d'appui sont mises en place sur le territoire wallon ; signalons que Liège et Huy-Waremme sont regroupés. Elles font appel à des représentants/experts (1 AWIPH, secteur de la santé mentale, CPAS, EFT/OISP, RQ, ...). L'assistant(e) social(e) du Forem y présente des cas « anonymisés » nécessitant un examen pluridisciplinaire au regard de leur complexité ou de leur aspect multifactoriel. Suite à ces concertations/supervisions, le comité d'appui est amené à décider d'orienter la personne vers un ou des acteurs du réseau offrant des prestations susceptibles de venir en appui à celles des assistant(e)s sociaux(les) et de répondre aux besoins de la personne. Pendant toute la durée de cette prise en charge, l'assistant(e) social(e) continue à assurer le suivi de la personne en entretenant des contacts avec l'opérateur et/ou le comité d'appui et le demandeur d'emploi lui-même.

Etat de la situation : premier tour de Wallonie

L'atelier a tenté une première évaluation du nouveau dispositif mis en place par le Forem pour contribuer à mettre en place des réponses adaptées à ce public particulièrement en difficultés tout en contribuant à les protéger des sanctions de l'ONEM. Les animateurs de l'atelier ont demandé aux travailleurs des centres de CAIPS participant aux réunions des

structures d'appui d'apporter leur témoignage sur la mise en place de l'expérience. Les questions restent plus nombreuses que les réponses pour une expérience qui intéresse au plus haut point l'ensemble du secteur.

Pour La Louvière, il est mis en avant les difficultés d'accueil de ce public dans des petites structures, telles les EFT, pour accueillir ce public par manque de personnel encadrant. Il a été souligné également les questions autour des limites d'intervention rencontrées par les AS du Forem et l'importance d'un cadre clair et pertinent.

A Tournai, un problème de « temporalité » est souligné par manque de soutien dans les moments charnières : la personne est prête à entamer un parcours d'insertion, mais un délai d'attente excessif entraîne le décrochage de la personne. Par ailleurs, en cas de handicap physique, il est constaté des difficultés en raison de manque de locaux ou de personnel adaptés. Des rencontres entre formateurs et psychiatres du réseau 107 sont en cours pour répondre aux réserves et questions des formateurs et tenter d'apaiser leurs craintes. Une concurrence n'est pas constatée car de façon générale, on est en « sous offre générale ». Une piste pas mal exploitée à Tournai est le dispositif MISIP.

A Mons, le comité s'est réuni pour la première fois le jour avant les Etats généraux. Il s'agissait surtout d'une première prise de contact entre les membres autour du règlement d'ordre intérieur. L'occasion pour tous de faire connaissance et de partager sur les objectifs poursuivis, la manière de les atteindre et les règles à respecter pour un travail efficace en toute confiance.

A Liège, la CALIF (Coordination des Associations Liégeoises d'Insertion et de Formation) suit l'expérience de près. Elle constate qu'il faudrait définir un cadre et un rôle plus précis concernant les assistants sociaux du Forem. La nécessité de créer des collaborations par le développement du réseautage ou une meilleure circulation des informations est mise en évidence ; en effet, il est constaté une grande variation des réseaux et ressources disponibles selon les endroits. Il faut que les A.S. du Forem, les intervenants en santé mentale et secteur de l'insertion se rencontrent se parlent. A cette condition, il peut être possible d'organiser un suivi à partir de petites structures en collaboration avec des services de santé mentale. A noter que les AS du Forem liégeois ont l'opportunité de sortir de leur structure pour accompagner les personnes ou tout simplement pour aller à la rencontre des acteurs de terrain. Cette possibilité n'est pas offerte à tous les AS du Forem ; cela dépend des DR concernées ! D'où l'importance dans ce dernier cas de figure des comités d'appui, seul lien de rencontres !

Huy/Waremme, la mise en réseau est satisfaisante ; les A.S. du Forem sont formés pour « la psychiatrie sociale » et se montrent proactifs. La difficulté majeure se situe plutôt dans la faiblesse de l'offre de services pour assurer le relai dans la prise en charge de la personne au niveau psychosocial ; il y a là une différence importante entre le milieu rural et la ville. Il est regretté l'absence autour de la table d'un acteur très important : le milieu socio-culturel.

A Charleroi, le comité a déjà pu examiner quelques situations et être tenu au courant du suivi réalisé. Il s'agit de cas bien souvent très éloignés de l'emploi, pour lesquels les participants se sentent parfois un peu démunis de prime abord concernant les propositions à émettre. L'importance des partenariats dans ce cadre est à mettre en évidence ; pour la représentante de Charleroi, il serait utile de mieux identifier et répertorier le réseautage potentiel afin de mieux orienter la personne vers tel ou tel

service. Par ailleurs, il faut être attentif à orienter la personne dans son intérêt plutôt que celui d'une institution. Elle regrette la concurrence que des services peuvent se faire.

On signale qu'au Luxembourg, la plate-forme santé mentale créerait son propre « projet ». En effet, le CSEF luxembourgeois est particulièrement actif à développer des mises en réseau.

Pistes de propositions

Le débat met en évidence qu'il est plus facile d'intégrer dans un processus d'insertion socioprofessionnelle une personne si elle est suivie par un service de santé mentale ou un dispositif social : on sait qu'il y a « une structure » derrière vers laquelle on peut se tourner.

Les questions restent donc plus nombreuses que les réponses pour une expérience qui intéresse au plus haut point l'ensemble du secteur. Ainsi, nous restons toujours sur notre faim quant à la réelle volonté des pouvoirs publics de contribuer à l'intégration professionnelle des personnes dépendant de l'INAMI ; nous attendons de réelles avancées pour ces personnes.

Lors des discussions, il est fait référence à une étude de l'OCDE de 2013 ; elle a mis en évidence l'importance pour les personnes avec une santé mentale fragile de rester en contact avec le marché de l'emploi, et ce, afin d'améliorer leur possibilité de (ré)insertion. En effet, le maintien des personnes atteintes de troubles mentaux dans le système du chômage doit favoriser des échanges réguliers, constructifs et adaptés avec les services de l'emploi. Il s'agit ici d'une particularité belge ; dans d'autres pays de l'OCDE, ces personnes perçoivent plutôt une pension d'invalidité. C'est d'autant plus important qu'il est essentiel de briser le cercle vicieux santé mentale/chômage. En effet, une santé mentale fragile peut entraîner le chômage, tandis que le chômage peut lui-même être néfaste pour la santé mentale !

Plusieurs pistes de réflexion sont envisagées pour améliorer l'intégration de ce public en difficultés majeures : prévoir un accompagnement de ces personnes lors de leurs entretiens à l'ONEM de manière formelle - simplification de la convention Forem - réservation de places dans les EFT/OISP en lien avec le réseau de santé mentale - mieux définir le cadre et les limites des A.S. du Forem - renforcer le réseau de santé mentale et y intégrer le secteur culturel et les services d'insertion sociale (SIS) - améliorer la formation continuée des formateurs et intervenants - renforcer les appels à projets du Forem - soutien intensif des personnes aux moments charnières en comblant les manques en terme de passerelle (jobcoaching, essais-métiers, ...) - adapter les conditions de travail aux besoins des publics en difficultés - adapter l'accompagnement au public sans limite dans le temps.

Après débat et concertation, les participants donnent la priorité à trois propositions qui sont retenues par la majorité des personnes présentes :

- il est indispensable de ne pas limiter la durée de l'accompagnement pour ces publics : c'est l'accompagnement qui s'adapte à la personne et non l'inverse ;
- la formation continuée comme soutien aux travailleurs est une priorité. La formation de tous les intervenants doit être améliorée ; des supervisions paraissent être un moyen incontournable dans cette perspective ;
- les services d'appui extérieurs doivent être renforcés pour assurer le soutien psychosocial et l'accompagnement dans le milieu de vie de ces publics. En

particulier, les services d'insertion sociale (SIS) et les intervenants du monde de la culture doivent être associés à cette initiative.

Le Forem pourrait financer dans l'appel à projet 7 – mesure « emploi et transition », des projets dont l'objectif serait de pallier à un besoin quand un chainon manquerait entre l'emploi et la santé mentale.



ATELIER 8 : « RENCONTRE DE L'ADMINISTRATION ET DU CABINET AVEC LES SIS AFFILIES ET LES SIS ASSOCIATIFS NON AFFILIES - QUESTIONS/RÉPONSES/PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS DES CENTRES »

Les SIS de la fédération, ainsi que les SIS associatifs non fédérés, se sont réunis à l'occasion de cet atelier pour échanger avec le SPW et le cabinet de la Ministre de l'Action sociale, sur les enjeux de l'insertion sociale. Côté SPW, direction de l'Action sociale, étaient présents Philippe BROGNIET, inspecteur général, Christine RAMELOT, directrice, Isabelle BARTHOLOME, attachée. Mélissa WALKA représentait quant à elle la Ministre TILLIEUX. L'atelier était animé en duo par Marylise CHRETIEN (Transvia) et Anne DEJONGHE (Symbiose).

Le secteur des services d'insertion sociale a fait l'objet de plusieurs actions de la fédération, depuis 2006 déjà. Début de l'année 2013, nous avons lancé une « assemblée ouverte des SIS », réunissant les SIS de la fédération et les SIS associatifs non fédérés. Trois assemblées se sont ainsi tenues préalablement aux Etats généraux (en février, en juin et en septembre). Dans l'ensemble, 37 organismes ont pris part à la démarche, ce qui représente 90% des services concernés. Ces travaux ont permis aux travailleurs des SIS d'échanger sur les problématiques qui les préoccupent ; ils ont donné lieu à un avis formulé sur le projet d'arrêté modifiant la réglementation SIS et à un document de travail devant servir de base à un mémorandum pour l'insertion sociale.

Les travailleurs des SIS étaient demandeurs d'une rencontre avec les autorités en charge du dispositif. De nombreuses questions restaient sans réponse. Cette rencontre avait donc été préparée en amont avec une série de questions et d'interpellations.

Le premier sujet d'interpellation concernait les 20% de dérogation pour le public cible. Selon cette règle, les groupes de bénéficiaires ne peuvent accueillir plus de 20% de publics en dérogation. Or si elle s'applique aux activités dites « communautaires », cette règle ne permettrait pas de mélanger les publics, de travailler sur la mixité sociale. Elle n'autoriserait pas, par exemple, que le SIS mène des activités en commun avec un groupe de retraités ou un groupe de bénéficiaires d'un autre service, en partenariat. Ce type d'actions est d'ores et déjà mis en difficulté sur le terrain.

D'après les réponses apportées par l'administration et le cabinet, toute activité du SIS, collective ou communautaire, implique de travailler avec un groupe clairement identifié et constitué au maximum de 20% de public en dérogation, parce qu'il faut selon eux une limite au public bénéficiant des actions SIS. Pour eux, les deux types d'activités ne se distinguent pas par les publics concernés mais par leurs effets : l'activité collective est une

activité de groupe dont les effets se limitent au groupe ; l'activité communautaire est une activité de groupe dont les effets s'exercent en dehors du groupe. Par cette définition, l'administration vise essentiellement les représentations du groupe, spectacles, expositions des réalisations du SIS, etc.

C'est une vision restrictive, qui n'est pas partagée par le secteur. Les SIS voient les activités communautaires comme des activités qui mélangent les publics, et pour lesquels la limite des 20% paraît incongrue.

Face à cette divergence, le secteur formulait la proposition suivante, relayée par CAIPS : *Les activités mixant les publics sont autorisées moyennant le respect de trois conditions : 1) que les bénéficiaires du SIS soient dotés d'un dossier de suivi individuel démontrant qu'un projet est poursuivi avec ces personnes et que leur participation aux activités communautaires vient en appui à ce projet individuel ; 2) qu'il y a avec ces personnes des évaluations formatives régulières ; 3) que le public qui ne fait pas partie du SIS est encadré par un ou plusieurs autres professionnels partenaires, que ces partenariats sont conventionnés, avec une durée limitée et soumis à une évaluation. Ces activités communautaires doivent par ailleurs être prévus dans un agenda / calendrier d'activités, et communiquées à l'administration. Enfin, nous proposons également que les activités de type communautaire soient limitées à maximum ¼ de l'offre d'activité globale sur l'année.* Le secteur proposait donc ses propres limites, objectivables, évitant toute dérive et permettant de travailler sur une dynamique de mixité sociale. L'administration, sans donner d'engagement précis, s'est montrée davantage ouverte à cette proposition.

Par contre, sur la question précise des activités menées en commun entre plusieurs SIS, l'administration a répondu de façon assez catégorique qu'il s'agissait de double subventionnement et que ces activités ne pourraient être valorisées que chez un seul des partenaires.

D'autres problématiques ont également été amenées sur la table. La faiblesse du financement a constitué un autre sujet de discussion. Tout en concédant la faiblesse des moyens alloués, le cabinet a tenu à mettre en évidence plusieurs points positifs : depuis le début de la mandature, de nombreux nouveaux services ont été agréés, l'enveloppe est maintenue dans un contexte budgétaire pourtant difficile, de nouveaux moyens ont été attribués sous forme de points APE supplémentaires Plan Marshall 2.vert en matière de santé mentale, etc.

A cet égard-là, nous avons présenté aux autorités, notre position fondamentale pour les SIS qui consiste d'abord à affirmer l'importance de ce type de dispositif dans un contexte où l'emploi se raréfie et où l'insertion socioprofessionnelle n'offre pas de réponse à toutes les situations. Les SIS constituent une réponse adaptée pour les publics en exclusion, en leur proposant une mise en activité, une mise en projet, une valorisation, une reconstruction du lien social, etc. Ils offrent aux personnes l'opportunité de participer à la société autrement que par l'emploi, d'assurer dans certains cas un service à la collectivité, de prendre part à une activité qui revêt une utilité sociale. CAIPS revendique le déploiement et le renforcement du dispositif SIS, à travers l'augmentation financement tant pour l'encadrement que pour les frais de fonctionnement, la reconduction et la pérennisation des points APE supplémentaires plan Marshall 2.vert, le soutien à la création de nouveaux services, et la suppression de la condition préalable de deux ans d'activités pour obtenir un agrément. Le cabinet a d'emblée exprimé son désaccord sur cette dernière proposition, estimant que cette condition de deux ans d'activités permettait d'agréer des services démontrant leur expérience dans le secteur.

D'autres questions ont également été abordées. La question des inspections a occupé une part des discussions, ainsi que la tenue des dossiers individuels, la question du secret professionnel, etc. L'inspecteur général a rappelé que les inspections n'étaient pas selon eux des moments strictement de contrôle, mais aussi de conseil. Il a également expliqué leur mode d'organisation, avec des visites annoncées ou imprévisibles, les nombreuses concertations entre services pour s'assurer de la cohérence des décisions, etc. La question du secret professionnel a constitué un point de désaccord, CAIPS estimant que les travailleurs sociaux sont soumis au secret et qu'ils ne peuvent pas tout montrer à l'inspecteur, et l'administration soutenant au contraire que l'inspecteur avait accès aux dossiers individuels, dans l'esprit du secret partagé.

Enfin, les participants ont également interrogé l'administration et le cabinet sur la possibilité d'indemniser les participants aux activités SIS, à tout le moins pour les frais de déplacement. Ceux-ci ont répondu que rien n'empêchait les SIS de le faire sur fonds propres, mais qu'il ne s'agissait pas de dépenses éligibles. Ils ont également attiré l'attention du secteur sur les dangers de revendiquer une indemnisation similaire à l'euro de l'heure versé par le Forem : cela amènerait à intégrer les SIS dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et à les soumettre à ses logiques et contraintes. Il a d'ailleurs été question de transférer le secteur SIS vers l'administration de l'emploi et de la formation professionnelle, option qui n'a pas été retenue...

CONCLUSIONS EN SEANCE PLENIERE

Etienne LEROY, président de la fédération, a rappelé dans ses conclusions que l'objectif de tous nos travaux du jour est de déboucher sur l'adoption d'un mémorandum. D'ores et déjà, tous les représentants de la fédération ont été invités à se mobiliser pour participer à l'assemblée générale extraordinaire que nous convoquons le mercredi 4 décembre dès 9 heures au Nouveau Saint Servais à Namur. Il a par ailleurs lancé un appel à la vigilance de tous les travailleurs de centres affiliés présents. *« Nous n'avons, aucun retour du cabinet Antoine depuis le vote du décret encadrant les CISP voté par le parlement wallon début juillet. Vous le savez, le gouvernement wallon n'a plus beaucoup de temps avant d'adopter le ou les arrêtés d'exécution du décret encadrant les CISP ; en avril 2014, le gouvernement wallon sera en affaires courantes. Or le ministre Antoine n'a donné aucune information à ce jour sur l'état d'avancement des textes d'application. C'est très inquiétant. Vous savez que ce sera dans les arrêtés que nous connaissons les nouvelles conditions de financements des centres ou que notre ministre va tenter de limiter les durées de formation pour nos stagiaires. C'est dans ce ou ces textes que l'essentiel des intentions réelles du ministre vont enfin apparaître. Et voilà 3 mois qu'il ne nous en dit plus un mot alors que nous savons que des tableaux de projections financières nouveaux circulent au gouvernement. On peut le craindre, notre ministre de tutelle cherche à faire passer par surprise ses nouvelles initiatives réglementaires. Il nous réserve donc une concertation de façade. Nous devons être vigilants. Nous devons être prêts à nous mobiliser. Tenons-nous prêts... »*

Benoit BAYENET, représentant du ministre Marcourt, a axé l'introduction de sa présentation sur les nouvelles lois de financement. Il a d'emblée insisté sur la nécessité de distinguer la nouvelle loi de financement de l'assainissement budgétaire qui sont deux opérations distinctes. La régionalisation va bouleverser l'organisation politique du pays, ainsi le budget de la Flandre équivaudra dorénavant à celui du fédéral. La Région wallonne sera financée dès 2015 par l'impôt perçu par le fédéral et ristourné pour 33 % à

la région. Par ailleurs, le mécanisme de transition et de solidarité permettra à la Wallonie de ne pas perdre de ressources dans un premier temps (en 2015). Ce montant restera fixe pendant 10 ans, pour ensuite disparaître progressivement après une 2^e période de 10 ans. La Wallonie a donc 10 ans à moyens constants pour se redéployer économiquement. En ce qui concerne l'assainissement, de gros efforts budgétaires attendent tous les pouvoirs publics belges afin de réduire l'endettement du pays, et ainsi de se conformer au nouveau traité budgétaire européen tout en faisant face au vieillissement de la population.

Entre autres déclarations, Benoit BAYENET est intervenu sur les indispensables évolutions à prévoir sur les titres services, notamment au niveau de la formation des travailleurs, ou sur les ALE dont le devenir doit être débattu dans un cadre plus large lui semble-t-il. Il a attiré notre attention sur les contraintes qui reposeront sur les futurs décideurs wallons en matière de plan d'accompagnement des chômeurs, dont les règles resteront fixées par le fédéral. La chasse aux chômeurs, ce n'est donc pas fini : les wallons ne pourront développer leurs propres politiques qu'à la marge...

La journée s'est clôturée par un moment de convivialité toujours apprécié de tous autour d'un buffet italien qui a titillé, avec bonheur, les papilles des personnes présentes...

FSE



UNION EUROPEENNE



Wallonie



LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

